

ENERGIES ET SERVICES SCHOENECK

Activité : ENERGIE ELECTRIQUE – RESEAU CABLE

LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE DE VOS FACTURES

Cher Client,

Nous vous proposons une solution simple et pratique pour le règlement de vos factures d'électricité et de télédistribution.

Le prélèvement automatique

Sur votre facture, nous faisons figurer la date de prélèvement (environ 8 jours après réception de la facture) et vous avez simplement à vous assurer que votre compte soit suffisamment provisionné.

Cette opération est gratuite.

Vous pouvez faire résilier votre prélèvement à tout moment.

Aussi, dès maintenant, n'hésitez plus, votre Banque, votre CCP ou votre Caisse d'Epargne peuvent régler directement le montant de vos factures.

Toujours à votre service !

**PRATIQUE et
GRATUIT !**

**OPTEZ POUR
LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE !**

AUTORISATION DE PRELEVEMENT A LA REGIE D ELECTRICITE DE SCHOENECK

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à régler directement à partir de ce dernier, si sa situation le permet, le montant de mes factures REGIE. En cas de litige sur un règlement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec la REGIE.

Renvoyer le tout à :

**ENERGIES ET SERVICES
AU PARC
57350 SCHOENECK
Tél. : 03 87 84 26 10**

Nom et adresse du titulaire du compte à débiter			

Vos références abonné à rappeler (S.V.P.)

Désignation du compte à débiter				Nom et adresse de l'établissement teneur du compte
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé	
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____

Numéro National d'Emetteur 419717	Date	Signature
--	------	-----------

Veillez compléter les parties encadrées et retourner ce document, à l'adresse indiquée (en joignant un relevé d'identité postal, bancaire ou de caisse d'épargne).

Raison sociale : REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE